

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement d'Aix-en-Provence

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A donné pouvoir :

Guillaume SUEUR à Corinne LEGRAS

Absente : Olivia RIVORY

A été élu secrétaire : Véronique REISER

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que le service technique de la commune compte actuellement 3 agents. Un de ces 3 postes est pourvu par un emploi d'avenir dont le contrat s'achève mi-décembre.

Il vous est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet pour répondre aux besoins des services techniques.

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par

14 voix pour
voix contre
abstention(s)

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités d'usage

APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité mis à jour tel qu'exposé ci-dessous :

DELIBERATION**1/ Filière administrative**

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Attaché territorial	Attaché à temps complet	1
-Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2
- Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe	1
TOTAL		4

2/ Filière technique

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
-Adjoints techniques	- Adjoints techniques à temps complet	3
	- Adjoint technique à temps non complet dont	2
	*temps non complet à 29h	1
	* temps non complet à 21h35	1
- Adjoints techniques	- Adjoints techniques principaux de 2 nd e classe	4
TOTAL		9

3/ Filière Police municipale

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Agent de police municipale	Gardien brigadier	1
TOTAL		1

4/ Filière Médico-sociale

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Educateur Jeunes Enfants	Educateur Jeunes Enfants à temps complet	1
- Educateur Jeunes Enfants	Educateur principal de Jeunes Enfants à temps complet	1
-Auxiliaire de puériculture	- Auxiliaires de puériculture principales de 1 ^{ere} classe à temps complet	2
TOTAL		

Accusé de réception en préfecture
013-211300959-20181031-2018-61-DELIB-4-DE
Date de réception préfecture : 31/10/2018

DELIBERATION

5/ Filière Sportive

Cadre d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois
- Educateur territorial des activités physiques et sportives	- Educateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet	1
TOTAL		1

Le Maire,
Régis MARTIN